

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 21

votants : 28

**OBJET :**

**BUDGET GÉNÉRAL  
DE LA VILLE DE  
L'AIGLE - COMPTE  
ADMINISTRATIF  
2018**

L'an deux mil dix-neuf,  
le : **Lundi 06 mai**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2019.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Marie-Pierre MAHÉ, M. Didier COUSIN, Mme Sylvie  
CHAUVEL-TRÉPIER, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Charlene  
RENARD, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Jean-Luc PAULHE,  
Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Gilles FONTAINE,  
Mme Marie-José MARTIN, Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Christine  
CLOUET, M. Mickaël MESNIL, Mme Arlette BOUCHAUD, M. Serge  
DELAVALLEE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle CLOUCHÉ et  
Mme Véronique MARY.

**Absents ou excusés** : M. Abdellah LHESSANI qui a donné pouvoir à  
Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Sabine GUIRADO qui a donné pouvoir  
à M. Pascal GUEUGNON, Mme Sandrine DURSUN qui a donné pouvoir  
à M. Didier COUSIN, Mme Stéphanie RABIER qui a donné pouvoir à  
Mme Charlene RENARD, M. Nicolas CLOLUS qui a donné pouvoir à  
M. Gilles FONTAINE, M. Jean-Philippe THOMAS qui a donné pouvoir  
à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Jean-Baptiste GAGEZ qui a  
donné pouvoir à Mme Marie-Pierre MAHÉ, et M. Claude BELLUCO qui  
a donné pouvoir à M. Thierry PINOT.

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 23 MAI 2019

Publié

le : 23 MAI 2019

Le Maire,



Philippe  
VAN-HOORNE

L'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale est constitué  
par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif  
présenté par le Maire. Le compte administratif (CA) retrace  
l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes  
et des dépenses effectivement réalisées par la Ville sur une  
année. Il doit être présenté au Conseil Municipal dans les six  
mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin  
de l'année suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment  
ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la  
désignation d'un président autre que le Maire pour présider au  
vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour  
les votes de délibérations ;

Considérant que Monsieur Pascal GUEUGNON, 1<sup>er</sup> adjoint, a été  
désigné, à l'unanimité, pour présider la séance lors du vote du  
compte administratif et que Monsieur Philippe VAN-HOORNE,  
Maire en exercice, a quitté la salle lors du vote du compte  
administratif,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 26 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. BELLUCO et  
M. PINOT)*

➤ *APPROUVE le compte administratif 2018 du budget général de la Ville de L'AIGLE, dressé par Monsieur le Maire, dont le détail figure en annexe et qui peut se résumer de la manière suivante :*

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT 2018</b>		
	Total des mandats (dépenses)	9 943 016,74 €
	Total des titres (recettes)	10 507 240,17 €
<b>A</b>	<b>DIFFERENCE</b>	<b>564 223,43 €</b>
<b>SECTION D' INVESTISSEMENT 2018</b>		
	Total des mandats (dépenses)	7 639 526,98 €
	Total des titres (recettes)	8 200 228,81 €
<b>A'</b>	<b>DIFFERENCE</b>	<b>560 701,83 €</b>

<b>RESULTATS REPORTEES 2017</b>		
	Fonctionnement	
<b>B</b>	<b>002-EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>	<b>150 125,75 €</b>
	INVESTISSEMENT	
<b>B'</b>	<b>001-SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT (D)</b>	<b>- 857 838,46 €</b>

<b>RESULTATS CUMULES</b>		
<b>C</b>	<b>Fonctionnement C = A + B</b>	<b>714 349,18 €</b>
<b>D</b>	<b>Investissement D = A' + B'</b>	<b>- 297 136,63 €</b>

<b>RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>		
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	2 582 374,14 €
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	2 433 372,89 €
<b>E</b>	<b>SOLDE</b>	<b>- 149 001,25 €</b>
	<b>F = D + E = BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>- 446 137,88 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



*Philippe VAN-HOORNE*